Plan d'urgence en cas de dangers naturels

«Les intempéries? Nous sommes prêts à les affronter!»

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la protection de la population OFPP

Les acteurs et leurs rôles dans le plan d'urgence

Population Tous	• Intégration dans la planification des mesures (responsabilité individuelle, liens) • Annonces de dégâts et observations en cas d'événement
Commune Autorités Organe de conduite Forces d'intervention Spécialistes	• Accompagnement dans la planification des mesures • Recours en cas d'événement en tant qu'état-major de conduite communal • Accompagnement par des spécialistes lors de la planification et de l'intervention sur les aspects techniques des dangers naturels et des interventions
Canton Autorités Organe de conduite	• Coordination lors de la planification des mesures • Alerte, mobilisation et coordination en cas d'événement • Soutien aux communes
Confédération Services spécialisés	• Soutien dans la planification des mesures • Alerte et coordination en cas d'événement • Soutien dans la formation
Tiers Services météorologiques Assurances	• Mise en place et diffusion des prévisions et alertes

IMPRESSUM

Éditeur:
Office fédéral de l'environnement (OFEV), www.bafu.admin.ch/dangers-naturels
Office fédéral de la protection de la population (OFPP), www.babs.admin.ch
Conception et réalisation: Oeko-b AG et Agentur Frontal AG
Photos: Stefan Vonwil
Sources: Konzept Notfallplanung Naturgefahren Kanton Luzern (vif, 2009)
Téléchargement au format PDF: www.bafu.admin.ch/ud-1084-f

Cette publication est également disponible en allemand et italien.
© OFEV, OFPP 2014

Préparation aux dangers naturels

«L'élaboration d'un plan d'urgence profite à chaque commune et ne coûte pas plus qu'une cave inondé!»

PLANIFIER

Mesures d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire règle l'utilisation du territoire communal. Il faut à cet égard considérer et évaluer les intérêts multiples et divers, notamment dans le domaine des dangers naturels. Une utilisation adaptée à la situation permet d'éviter certains dangers et de limiter les dégâts.

CONSTRUIRE

Ouvrages de protection et forêt protectrice

Les ouvrages de protection permettent de prévenir ou de réduire le danger dû à un événement naturel en influant directement sur son déroulement. En plus des mesures techniques, des mesures biologiques peuvent également être mises en œuvre. La forêt protectrice en est l'une des principales.

ORGANISER

Mesures d'urgence

Les mesures d'organisation sont des activités faisant l'objet d'une préparation et d'exercices, qui sont mises en œuvre avant et pendant un événement pour limiter l'ampleur des dégâts. Elles comprennent notamment la prévision, l'alerte, l'alarme, la fermeture des zones touchées, la mise en place de mesures de protection mobiles ainsi que l'évacuation et la prise en charge des victimes. Dans le cadre du plan d'urgence, les mesures sont soumises à une préparation, à une vérification régulière et à des exercices.

SÉCURISER

Répercussion des risques

Les risques de dangers naturels qui ne peuvent être ni évités ni réduits suffisamment par les mesures précitées peuvent être répercutés sur les assurances.

Un outil essentiel pour l'intervention

Le dossier «Plan d'urgence en cas de dangers naturels» aide le chef d'intervention à diriger les opérations en les rendant plus sûres et plus efficaces. Ce dossier contient les instruments de travail suivants:

Schéma de déroulement
Une valeur seuil (p. ex. niveau d'eau, alerte intempéries, annonce de dégâts) déclenche un déroulement prédéfini.

Carte d'intervention
La carte d'intervention donne une vue d'ensemble de toutes les mesures prévues dans le secteur d'intervention, réparties entre différentes phases au fur et à mesure de la progression de l'événement.

Règles tactiques
Les interventions en cas de dangers naturels exigent une tactique défensive spéciale. Les règles tactiques en sont les fondements et servent aussi à la sécurité des forces d'intervention.

Mission
Chaque mesure d'intervention planifiée est décrite dans une fiche de mission plastifiée incluant les besoins en personnel et en matériel.

Tableau des moyens
Le tableau des moyens donne un aperçu des ressources nécessaires (humaines et matérielles) pour que celles-ci puissent être mises en œuvre efficacement.

«Je n'ai pas besoin d'instruire longuement et je peux diriger la mission efficacement.»

«Nous savons exactement ce qu'il faut faire et quels sont les moyens dont nous avons besoin.»

Dossier «Plan d'urgence en cas de dangers naturels»

Plan d'urgence – un travail d'équipe

«Lors de la journée sur le terrain, nous discutons sur place, apportons nos expériences et apprenons toujours plus sur le sujet!»

Un plan d'urgence ciblé s'appuie sur des connaissances et une expérience des techniques d'intervention ainsi que sur la meilleure appréciation possible de la situation de dangers naturels. Les forces d'intervention locales possèdent ces trois compétences et sont par conséquent les principaux acteurs de la planification de «leurs» mesures d'urgence. Il est bon qu'elles soient soutenues et accompagnées par une équipe d'étude, composée de spécialistes en dangers naturels.

Plan d'urgence en quatre temps

1. Mise à disposition des bases
Les bases existantes sont prises en considération (carte des dangers et d'intensité, cadastre des événements, mesures de protection effectuées, plans d'intervention disponibles, etc.). Sur cette base, l'équipe d'étude définit, examine et évalue les points faibles pertinents. La synthèse et des plans adaptés sont ensuite préparés pour la journée sur le terrain.

2. Planification sur le terrain
La journée sur le terrain est essentielle pour la planification ! Les forces d'intervention et l'équipe d'étude discutent sur place de la situation de danger et des mesures possibles. L'équipe d'étude rédige un procès-verbal (avec photos et illustrations) des mesures d'intervention proposées en incluant les besoins en personnel et en matériel.

3. Préparation du dossier
L'équipe d'étude prépare une ébauche du dossier et la transmet aux forces d'intervention pour examen détaillé et prise de position.

4. Entraînement et mises à niveau
Un plan d'urgence ne peut être réellement efficace en cas d'événement que si les état-majors et forces d'intervention s'entraînent régulièrement et effectuent des remises à niveau.

Des mesures adaptées à chaque événement

Le plan d'urgence en cas de dangers naturels du canton de Lucerne concerne les crues. Mais les glissements de terrain, chutes de pierres et avalanches peuvent être intégrés au plan d'urgence selon le même modèle.

Selon l'ampleur de l'événement, différentes approches d'intervention peuvent être adoptées. L'objectif d'un plan d'urgence est d'employer efficacement et en toute sécurité les moyens disponibles. Concrètement, cela signifie être rapidement sur le terrain et toujours avoir un temps d'avance sur l'événement! Cependant, les forces d'intervention ne doivent pas être mobilisées inutilement. C'est pourquoi les mesures d'urgence évoluent au fur et à mesure de la progression de l'événement: plus il est de grande ampleur, plus il faut déployer de moyens.

ÉVÉNEMENT

Signes avant-coureurs
Lorsque les conditions deviennent menaçantes en raison de pluies persistantes ou d'orages, l'expérience montre que certains signes avant-coureurs apparaissent: les niveaux des ruisseaux et des rivières montent, les ravins se remplissent d'eau, les pentes abruptes commencent à se fissurer. Ces signes avant-coureurs peuvent se produire très rapidement (p. ex. torrents de montagne pendant un orage) ou être observés sur une longue durée (p. ex. rivières et lacs).

Événement non exceptionnel
Lorsque des pluies persistantes ou un orage menacent de se transformer en un épisode de fortes intempéries, il est probable que les points faibles connus réagissent en premier lieu et entraînent des dégâts par endroits.

Catastrophe
Si la situation continue à se détériorer et devient catastrophique, il faut également s'attendre à des dégâts massifs et de grande ampleur. Généralement, les personnes (forces d'intervention comprises) sont également menacées.

INTERVENTION

Être attentif
Une valeur seuil (p. ex. niveau, précipitations et expérience) marque le déclenchement des préparatifs d'une intervention. Durant cette phase, il faut avant tout réunir des informations pour pouvoir décider raisonnablement d'une éventuelle intervention. La vue d'ensemble de la situation se compose de plusieurs éléments: les observations sur place, l'évolution du temps, les premières annonces de dégâts, le contact avec d'autres forces d'intervention, les alertes, etc.

Prévenir les dégâts
Idéalement, la direction d'intervention peut déclencher la phase ORANGE lorsqu'il reste encore suffisamment de temps pour mobiliser l'équipe et mettre en œuvre les mesures de protection prévues avant l'apparition des premiers dégâts.

Sauver des vies
Idéalement, la direction d'intervention peut déclencher la phase ROUGE lorsqu'il reste encore suffisamment de temps pour mobiliser des moyens supra-locaux afin de faire face à la catastrophe et de mettre en œuvre les mesures prévues.

«Grâce au plan d'urgence, nous sommes rapidement sur place et avons toujours un temps d'avance sur les intempéries!»

ÉVÉNEMENT

Signes avant-coureurs

Événement non exceptionnel

Catastrophe

Évolution possible

INTERVENTION

Être attentif

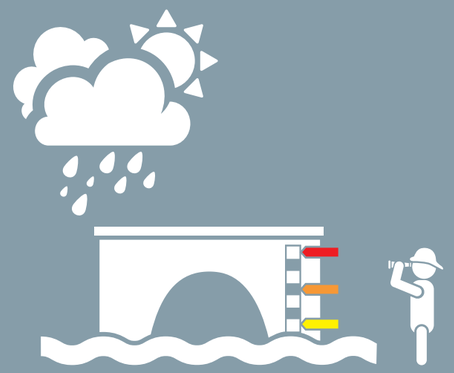

Prévenir les dégâts

Sauver des vies

PHASE JAUNE

Appel aux observateurs

La flèche jaune indique le moment où il faut se préparer à une éventuelle intervention. Si la direction d'intervention décide qu'une plus grande vigilance est de rigueur, elle déclenche la PHASE JAUNE, fait appel aux observateurs et fait exécuter des missions d'observation.

PHASE ORANGE

Appel aux forces d'intervention

Si la direction d'intervention reçoit des informations indiquant qu'un événement se prépare (flèche orange), elle fait appel à l'équipe et fait exécuter des missions de la PHASE ORANGE. Ces missions comprennent des mesures qui sont nécessaires pour se prémunir des dégâts pouvant survenir lors d'un épisode de fortes intempéries.

PHASE ROUGE

Appel aux moyens supra-locaux

Si des informations du front indiquent qu'un événement de grande ampleur se prépare (flèche rouge), la direction d'intervention fait exécuter des missions de la PHASE ROUGE et fait appel à des moyens supra-locaux. Ces missions vont plus loin que celles de la PHASE ORANGE: elles doivent permettre de sauver les humains et les animaux et de minimiser autant que possible les dégâts.